

COMPARATIF NAO 2023

AG

BNP PARIBAS

700€ pour les salaires allant jusqu'à 60 000€ bruts (fixe).

800€ pour les salaires entre 60 000€ et 100 000€ bruts (fixe).

Augmentation appliquée au 1er avril 2024

Société Générale

2,5% pour les RAGB inférieurs à 45 000€

1,5% pour les RAGB comprises entre 45 000€ et 60 000€

1% pour les RAGB comprises entre 60 000€ et 80 000€, avec un montant plancher de RAGB de 800€ brut

revalorisation de 3 % de l'ensemble de la grille des minima SGPM

Banque de France

2,5% pour tous

Mesure collective appliquée en juillet 2023

BNPPF

900€ pour les salaires allant jusqu'à 35 000€ bruts (fixe).

800€ pour les salaires entre 35 001€ et 49 999€ bruts (fixe).

650€ pour les salaires entre 50 000€ et 100 000€ bruts (fixe).

Communauté BPCE

1,3% jusqu'à 100K€ avec un plancher de 600€ bruts et plafond de 900€ bruts

Crédit Foncier

1,3% pour les salaires annuels de base inférieurs à 100 000€

HSBC

3% pour les salaires jusqu'à 50 000€ avec un plancher de 1 000€

2% pour les salaires compris entre 50 000€ et 80 000€

Banque Populaire

2,5% pour les salaires inférieurs à 30 000€

1,7% pour les salaires compris entre 30 000€ et 39 000€

1% pour les salaires compris entre 40 000€ et 49 000€

0,5% pour les salaires compris entre 50 000€ et 80 000€

Evolution des minima salariaux de 5 %

Caisse d'Épargne

1,7% pour tous avec un plancher de 550€

Crédit Mutuel

2,2% avec un minimum de 1.000€

Augmentation appliquée au 1er janvier 2024

Natixis

1,3% jusqu'à 100k€ avec un plancher à 600€ minimum et max 1000€

COMPARATIF NAO 2023

PPV

CASA

PPV de 500€ jusqu'à 3
SMIC (62239,41€)

Communauté BPCE

PPV de 1300€ jusqu'à 3
SMIC (62239,41€)

1000€ jusqu'à 80K€

Crédit Foncier

PPV de 1000€ jusqu'à 150K€

Banque Populaire

Versement par toutes les
BP d'une PPV de 500€
minimum sur 2023 (négo-
ciation en local)

BPALC : PPV 1350€
BPRI : PPV 1750 € (Déc
unilatérale Dir)
BRED : PPV 1100€
jusqu'40k€ 750€ au-delà
BPMED : 1800€

Crédit Mutuel

PPV de 3.000€ pour tous,
avec le salaire de
décembre

Natixis

PPV de 1000€

BNP PARIBAS

PPV de 1000€

BNPPF

PPV de 1000€ versée en
décembre pour les salaires
jusqu'à 100 000€/an.

Versement défiscalisé et
désocialisé jusqu' à 3 smic
annuel (salaire de base +
bonus/RVI + primes diverses
[hors intéressement et
participation])

Société Générale

PPV de 1 200 € jusqu'à 3
SMIC (62239,41€)

Avant même le début des négociations annuelles obligatoires, la Fédération CFTC Banques a interpellé les différents établissements bancaires à mener de véritables négociations salariales.

Au sortir des différentes négociations menées, force est de constater que les propositions des différentes banques sont bien en dessous des attentes légitimes des salariés, de celles formulées par la CFTC et de l'inflation...

La Fédération CFTC des Banques ne peut que regretter ce simulacre de négociations.

LA FÉDÉRATION SUR QUI COMPTER !